

Saviez-vous que 92 % du territoire québécois est public? Ce milieu naturel, qui s'étend sur plus de 1,5 million de km², est exceptionnel non seulement par son immensité mais aussi par sa diversité, par la beauté de ses paysages et par la richesse et la variété de sa faune et de sa flore.

C'est le principal bassin de ressources naturelles au Québec. Des industries minières et forestières aux centrales hydroélectriques, une part importante de la richesse québécoise provient de la mise en valeur de ce territoire.

À cette fin, le gouvernement du Québec a mis en place des mécanismes de planification et de concertation pour harmoniser l'ensemble des usages sur le territoire public. Son approche favorise une gestion intégrée du territoire et des ressources naturelles qui s'y trouvent, et ce, dans le respect de l'environnement. Il prend également en compte la demande croissante pour l'utilisation des ressources naturelles et les préoccupations des acteurs régionaux.

De nombreux droits d'usage sont accordés pour permettre de réaliser une multitude d'activités qui contribuent, entre autres, au développement économique, à la protection du milieu naturel et à la mise en valeur des ressources naturelles des régions du Québec.

Ce patrimoine collectif, d'une valeur inestimable, appartient à l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Il nous revient d'en assurer la pérennité par une approche multiusage qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales.

Au Québec, près de 44 000 citoyens et organismes privés ou publics bénéficient d'un droit d'utilisation d'un terrain public :

- près de 41 000 sont locataires (27 000 à des fins de villégiature, 11 000 pour un abri sommaire et 3 000 à des fins commerciales, récréotouristiques ou autres);
- environ 3 000 citoyens et organismes titulaires bénéficient d'une autre forme de droit d'utilisation du territoire public telle que que la construction de voies d'accès ou l'aménagement de sentiers d'utilisations diverses.

Par ailleurs, chaque année, près de 300 terrains publics sont vendus pour des fins récréatives, résidentielles, industrielles, commerciales, d'utilité publique ou autres.

Les personnes intéressées à en savoir davantage sur la marche à suivre pour louer ou acheter un terrain de villégiature sont invitées à visiter le site Internet du Ministère à l'adresse www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-demande.jsp, ou à communiquer avec le Ministère aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Service aux citoyens et aux entreprises 880, Chemin Sainte-Foy, RC 120-C Québec (Québec) G1S 4X4

Région de la Capitale-Nationale (418) 627-8600 Ailleurs au Québec 1 866 248-6936 Télécopieur (418) 644-6513 Courriel : service.citoyens@mrnf.gouv.qc.ca

Les renseignements contenus dans cette publication ne remplacent pas la législation qui régit la villégiature sur les terres du domaine de l'État.

Note: La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.